

P.W. – C.R.A.C. N° 139 (2020-2021) – Mardi 2 mars 2021

QUESTION ORALE DE M. FRÉDÉRIC À MME TELLIER, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE ANIMAL, SUR « LA CRÉATION D'UN PARC NATIONAL »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle les questions orales à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal de :

- M. Evrard, sur « l'intégration de la fonction productive de la forêt dans la dynamique des parcs nationaux » ;
- M. Frédéric, sur « la création d'un parc national ».

M. le Président. – La parole est à M. Frédéric pour poser sa question.

M. Frédéric (PS). – Madame la Ministre, c'est l'occasion pour moi de vous faire voyager. On vous a parlé, il y a quelques minutes de Verviers et de ce drame de l'aviation. Je vous ramène en terres verviétoises pour de beaux paysages que vous connaissez bien.

J'ai eu l'occasion de vous questionner lors du débat sur la relance en séance plénière et, n'ayant pas obtenu de réponse suffisamment pointue, mais je vais avoir aujourd'hui, et je m'en plains pas, je reviens sur la création du parc national. Un parc national qui permet que l'air soit préservé à des fins de protection des écosystèmes et récréatives, mais aussi de développement d'un écotourisme responsable et durable en droite ligne avec les objectifs de la DPR, mais aussi – je vais y faire allusion – du Plan de relance et de résilience européen. Il s'agit d'une organisation complexe qui va nous permettre, dans un cadre environnemental protégé, d'éviter une affluence excessive à la création de parkings, de pistes cyclables, de sentiers balisés et de développer des activités touristiques – Horeca/hébergements – afin d'en tirer des bénéfices économiques, on faisait allusion à cet instant à cet aspect économique. Vous savez combien ce problème est encore plus criant en cette période de pandémie, les derniers week-ends ont vu une affluence terrible sur le plateau des Fagnes pour arriver à cette belle région, avec parfois de grosses difficultés à gérer les flux de circulation tellement ils étaient importants.

J'ai donc eu l'occasion de dire en plénière que j'étais très attentif à ce qui se passerait sur le plateau des Fagnes, vous aviez répondu aussi à une question d'un collègue que vous aviez lancé un appel à projets. Donc, dans un temps relativement court, cet appel à projets est-il déjà lancé ? Un comité de rédaction et de sélection de projets est-il constitué ? Avez-vous déjà pu étudier la candidature potentielle de la zone des Fagnes dans le cadre de cet appel ? Par ailleurs, les experts nous indiquent que seulement 1 % du territoire wallon est fortement protégé. Comment comptez-vous étendre la nécessaire protection de nos forêts tout en valorisant au mieux notre patrimoine naturel ?

Je vous remercie déjà pour vos réponses.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Tellier. Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. – Messieurs les Députés, je souhaite effectivement lancer prochainement un appel à projets pour la création de deux parcs nationaux sur le territoire de la Région wallonne. Cette dynamique s'inscrit en effet dans la politique menée par le Gouvernement, à la fois en termes d'écotourisme et de création d'aires protégées.

En fonction des projets retenus, de nouvelles étendues forestières pourraient ainsi bénéficier d'un statut de protection, mais l'enjeu de protection des forêts dépasse largement le cadre des parcs

nationaux et je mène, par ailleurs, différentes actions pour développer la biodiversité de nos forêts et en assurer la résilience face aux changements climatiques.

Comme répondu précédemment, les critères relatifs aux parcs nationaux n'ont pas encore été définis pour l'instant. A priori, une surface minimale sera fixée, de même que des niveaux d'exigence quant à son intérêt biologique, tant en termes de niveau actuel que de potentiel à développer.

Comme vous le soulignez également, il s'agit d'une organisation complexe, compte tenu des montants en jeu et du caractère tout à fait original de cet appel à projets. Il est nécessaire de bien cadrer le projet et d'en délimiter au mieux les objectifs afin de garantir au maximum sa réussite. Les délais qui nous sont imposés par le timing sont cependant courts si nous voulons pouvoir saisir l'opportunité exceptionnelle qui se présente à nous dans le cadre du Plan de reprise et de résilience. C'est pourquoi j'organiserai d'ailleurs prochainement une visite de terrain à laquelle vous êtes bien sûr conviés, dans le respect des mesures sanitaires, afin de pouvoir nous inspirer de l'histoire à succès de nos voisins du Parc national de la Haute Campine.

C'est pourquoi mon administration travaille en collaboration avec l'administration et le cabinet de ma collègue en charge du Tourisme et des experts dans cette thématique, à désigner un comité de rédaction de l'appel à projets. Mon souhait est de pouvoir lancer cet appel à projets dans les prochains mois, mais je souhaite avant tout que le comité de rédaction puisse prendre le temps de définir les meilleurs critères pour ce projet.

Comme précisé également antérieurement, la fonction productive de la forêt n'est pas nécessairement absente d'un tel périmètre. De nombreuses zones d'intérêt biologique conservent une fonction de production pour autant que l'exploitation se fasse dans le respect de certaines contraintes. Celles-ci restent à définir par le comité de rédaction de l'appel à projets. À Nassonia – puisque vous citez ce projet, Monsieur Evrard – comme ailleurs, le mariage des fonctions productives, touristiques et de protection de la nature semble possible.

L'idée de laisser un pourcentage de ces étendues à leur libre évolution naturelle sera certainement envisagée, un tel objectif pourrait être atteint sur des surfaces bénéficiant déjà d'une affectation non productive. Sur les quelque 558 000 hectares de forêts que compte notre région, 14 % jouissent déjà de cette affectation, la plupart étant situées dans des stations marginales peu rentables.

Par ailleurs, la forêt comme lieu de ressources économiques se doit aussi d'être perçue comme un gisement d'emplois et de revenus basé sur les autres fonctions de la forêt, comme sa fonction sociale et son potentiel touristique.

Je me réjouis de l'enthousiasme suscité par ce projet. Aux quatre coins de la Wallonie subsistent de riches patrimoines naturels et de nombreuses forces vives pour les défendre et les valoriser, conscients que la protection de la nature peut également être une source de bien-être et de prospérité. Je suis d'ores et déjà convaincue qu'elles pourront porter des projets de qualité dans le cadre de cet appel à projets.

M. le Président. – La parole est à M. Frédéric.

M. Frédéric (PS). – Je remercie Mme la Ministre pour sa réponse. Vous avez dit qu'il faut lier protection de l'environnement, bien-être et prospérité. Je me retrouve parfaitement dans cette préoccupation. La pandémie que nous traversons nous amène à réfléchir, d'ailleurs, sur cette impérieuse nécessité de protéger mieux notre environnement.

Vous avez parlé d'enthousiasme, Madame la Ministre. L'information a déjà percolé sur le terrain, dans un conseil communal de Waimes. Vous connaissez bien, en plein plateau des Fagnes. On a fait allusion de façon très soutenue au contact de votre cabinet avec la DNF. Le bourgmestre de Waimes a manifesté un intérêt total pour l'éventuelle reconnaissance du plateau des Fagnes avec une ouverture aux communes voisines de Malmedy, Jalhay, Baelen, Eupen, voire même la plus belle parmi les plus belles, la Commune de Theux ; cela ferait donc 18 000 hectares. Nous allons suivre cela de très près.

Je répondrai volontiers, Madame la Ministre, à votre invitation pour aller visiter le site du parc national auquel vous avez fait allusion tout à l'heure.